

MAIRIE DE QUARRE-LES-TOMBES
89630 QUARRE-LES-TOMBES

Conseil municipal

mardi 27 février 2024

Procès-verbal

Etaient présents: Monsieur RAGAGE Bernard, Madame SOILLY Sylvie, Madame SOUPAULT Nicole, Monsieur DAL PIVA Jean Louis, Monsieur PAIN Ralph, Monsieur VION Alain, Madame BLIN Roselyne, Madame TERRIEN Claudie, Madame LAULIAC Véronique, Madame SALMON Céline, Monsieur BUYCK Daniel, Monsieur SOURD Jean-Philippe (arrivé à 18h10), Monsieur TRUCHOT Patrick

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir

Absent(s) excusé(s): Jérôme POTRON

Secrétaire de la séance: Sylvie SOILLY

Date de Convocation : mardi 20 février 2024

Ordre du jour:

1. Modalités de consultation du public pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables
2. Demande de subvention fonds vert maison d'accueil pluridisciplinaire
3. Demande de subvention fonds vert accueil touristique et sanitaires publics
4. Révisions indemnités de fonctions des élus
5. Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 03. Madame Sylvie SOILLY est nommée secrétaire de séance.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.

Monsieur Patrick TRUCHOT qui n'était pas présent lors de la séance, souhaite avoir des précisions concernant la situation des parcelles cadastrales citées au paragraphe forêt.

Le Maire précise que le numéro des parcelles est attribué par l'ONF et que les parcelles concernées sont situées à Villiers le Bas et Villiers le Haut. Il ajoute que l'observation formulée par Monsieur Patrick TRUCHOT sera reprise dans le procès-verbal de la séance du 08 février 2024 et que le plan de l'ONF y sera annexé.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC POUR LA DÉFINITION DES ZONES
D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (DE 006 2024)**
(lancement de la concertation)

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAER).

Ces ZAER doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas la validation des éventuels projets, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAER sera transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables nécessaires à la transition énergétique dans l'Yonne.

Le Maire propose:

- de mettre à disposition du public les pièces (1) permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du jeudi 7 mars au mardi 12 mars 2024. Il ajoute que la population sera informée de cette consultation par voie d'affichage, sur le site internet de la commune et sur la plateforme intramuros.

- à l'issue de la concertation, de dresser un bilan des contributions et des modifications proposées et de soumettre le projet au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

-DÉCIDE de fixer les modalités de la concertation avec la population, durant toute la durée de l'élaboration comme suit :

- de mettre à disposition du public les pièces (2) permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du jeudi 7 mars au mardi 12 mars 2024.

Les permanences seront tenues selon le planning ci-dessous :

Dates	Élus	
Jeudi 07 mars 2024 de 8h30 à 12h00	Bernard RAGAGE	Jean Louis DAL PIVA
Jeudi 07 mars 2024 de 13h30 à 16h45	Bernard RAGAGE	Roselyne BLIN
vendredi 08 mars 2024 de 8h30 à 12h00	Céline SALMON	Claudie TERRIEN
Lundi 11 mars 2024 de 8h30 à 12h00	Ralph PAIN Nicole SOUPAULT	Véronique LAULIAC

Lundi 11 mars 2024 de 13h30 à 16h45	Ralph PAIN Bernard RAGAGE	Alain VION
Mardi 12 mars 2024 de 8h30 à 12h00	Sylvie SOILLY	Jean Philippe SOURD

1 et 2 Tout élément utile à la bonne compréhension du public (fiches ADEME, données réunies par la commune, textes de loi, cartes...)

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT MAISON D'ACCUEIL PLURIDISCIPLINAIRE (DE 007 2024)

Le Maire explique que dans le cadre de la réhabilitation - extension de la maison d'accueil pluridisciplinaire, l'État subventionne des projets de rénovation énergétique pour lesquels une réduction minimale de 40% de la consommation d'énergie finale est attendue. Il ajoute que suite à une rencontre avec les services de la Préfecture de l'Yonne, un dossier de demande de subvention fonds vert peut être déposé pour la partie rénovation énergétique. Il ajoute également que la convention avec l'Établissement Public Foncier doit être modifiée afin que la commune puisse être le maître d'ouvrage des travaux de rénovation.

Le Conseil municipal, **AUTORISE** le Maire à demander une subvention fonds vert à hauteur de 30% du montant des travaux de rénovation énergétique de la maison d'accueil pluridisciplinaire et à signer tout document afférent à cette décision, **MANDATE** le Maire pour signer la nouvelle convention avec l'Établissement Public Foncier.

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT ACCUEIL TOURISTIQUE ET SANITAIRES PUBLICS (DE 008 2024)

Le Maire explique que dans le cadre de la création d'un accueil touristique et de sanitaires publics, l'État subventionne des projets de rénovation énergétique pour lesquels une réduction minimale de 40% de la consommation d'énergie finale est attendue. Il ajoute que suite à une rencontre avec les services de la Préfecture de l'Yonne, un dossier de demande de subvention fonds vert peut être déposé pour la partie rénovation énergétique. Il ajoute également que la convention avec l'Établissement Public Foncier doit être modifiée afin que la commune puisse être le maître d'ouvrage des travaux de rénovation.

Le Conseil municipal, **AUTORISE** le Maire à demander une subvention fonds vert à hauteur de 30% du montant des travaux de rénovation énergétique de l'accueil touristique et de sanitaires publics et à signer tout document afférent à cette décision, **MANDATE** le Maire pour signer la nouvelle convention avec l'Établissement Public Foncier.

RÉVISIONS INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS (DE 009 2024)

Le Maire explique que les indemnités de fonction des conseillers délégués votées le 25 juin 2020 étaient limitées à 5% de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027). Compte tenu du travail effectué par Madame SALMON, le Maire propose de fixer à compter du 01 mars 2024, l'indemnité de fonction de la conseillère déléguée comme suit:

(Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale en vigueur x 6 %) + 7.5% (chef lieu de Canton)

Le Maire ajoute que parallèlement, il souhaite réduire le taux de ses indemnités de 36.10% à 35.50% à compter du 01 mars 2024.

Le Conseil Municipal, **VALIDE** le montant des indemnités de fonctions de la conseillère déléguée:

(Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale 1027 x 6 %) + 7.5% (chef lieu de Canton) à compter du 01 mars 2024,

- APPROUVE le nouveau montant des indemnités de fonction du Maire,

(Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale en vigueur x 35.50%) + 7.5% (chef lieu de canton) à compter du 01 mars 2024.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Vote du budget 2024

Le Maire explique que le projet de budget doit être présenté aux membres du Conseil Municipal 12 jours avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget et que celui-ci doit être voté au plus tard le 15 avril.

La date retenue pour le vote du budget est fixée au mardi 2 avril 2024 à 18h000.

Concours maisons fleuries

La remise des prix du concours des maisons commerces et gites fleuris est fixée au jeudi 14 mars 2024 dans la salle polyvalente.

Film sur la forêt au Duc

La première diffusion du film sur la forêt au Duc aura lieu le vendredi 12 avril 2024 dans la salle polyvalente.

Conférence coupes rases

La conférence sur les coupes rases aura lieu le samedi 13 avril 2024 dans la salle polyvalente.

Le grand huit

Le grand huit est une marche solidaire en relais organisée par le Rotary Avallon Vézelay les 18 et 19 mai 2024 entre Avallon, Vézelay et le Morvan. Les frais d'inscription s'élèvent à 50 euros et un don de 100 euros par personne est demandé et entièrement reversé aux associations caritatives locales.

La boucle sud passera par Quarré le dimanche 19 mai 2024 entre 3 h 00 et 13 h 00. Il est fait appel à bénévoles pour le balisage et la tenue d'une buvette.

Emplacement forestier

Un groupe de scouts de 800 participants est à la recherche d'un emplacement forestier.

Feu d'artifice

Le feu d'artifice de la commune aura lieu le samedi 06 juillet 2024.

Pont du moulin Fourneau

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est assignée au tribunal administratif suite à la mise à jour de l'arrêté limitant la circulation des véhicules de moins de 7.5 tonnes sur le pont du moulin Fourneau. Il ajoute que le recours a été déposé par le GAEC de la Maison des Champs.

Fin de séance 19h45

Le Maire,
Bernard RAGAGE



La secrétaire de séance,
Sylvie SOILLY



